

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE

REUNION DU CONSEIL DU 19 MAI 2010

Le 19 mai 2010 à 20h00', les membres du Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués le 12 mai 2010, se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christophe DILE, Président de la Communauté de Communes et Maire de Neuvy-en-Mauges.

ETAIENT PRESENTS :

CHANZEAUX :

MM. BAZARD - BODY

LA CHAPELLE-ROUSSELIN :

Mme LANGE - M. PITON

CHEMILLE :

Mmes BARANGER - BONDOUX - DAVID - M. GASCHET -
Mme GASQUET - MM. GAUDIN - GILBERT -
LECLERC J. - MIGNARD

COSSE D'ANJOU

MM. BOURDEILLE - LECLERC G.

LA JUMELLIERE :

MM. BARANGER - BOURCIER - CESBRON J-M.

MELAY :

Mme COULON - MM. DENECHERE - LOISEAU

NEUVY-EN-MAUGES :

MM. DILE - FREMONDIERE

SAINTE-CHRISTINE :

Mme SECHER - M. MATHERY

SAINT-GEORGES-DES-GARDES :

Mme HUMEAU M-P. - MM. LEGER - MARTIN

SAINT-LEZIN :

MM. CESBRON - COURANT

LA SALLE-DE-VIHIERS :

M. DILE - Mme HUMEAU - M. TIJOU

LA TOURLANDRY :

MM. AUGEREAU - GUILLOU - RAGON

VALANJOU :

MM. BRIODEAU - SECHET - VOLERIT

ETAIENT EXCUSES :

MM. ALLUSSE - GUERIN -

POUVOIR :

M. ALLUSSE à M. SECHET

Secrétaire de Séance :

M. GAUDIN

Commentaire : M. J. BARANGER regrette que sa remarque n'ait pas été actée dans le compte rendu du 7 avril : il a rappelé de veiller avant le vote du budget à une situation financière fragile et un taux d'endettement important de 20 % qui frôle le plafond autorisé.

Le Conseil du 7 avril 2010 est approuvé à l'unanimité

I - PARC D'ACTIVITES DES SOURCES A MELAY - CONSTRUCTION DE 3 CELLULES ARTISANALES - SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE -

M. DILE informe le Conseil qu'il convient de signer la demande de permis de construire pour la construction de 3 cellules artisanales sur le Parc d'Activités des Sources à Melay.

En conséquence, le Conseil :

- **autorise** M. le Président ou l'un des Vice-Présidents à signer la demande de permis de construire pour la construction de 3 cellules artisanales d'environ 150 m² chacune sur le Parc d'Activités des Sources à Melay.

II - ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES A CHEMILLE - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INTERCOMMUNAL - SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE -

M. DILE informe le Conseil qu'il convient de signer la demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment intercommunal sur l'Anjou Actiparc des Trois Routes à Chemillé.

En conséquence, le Conseil :

- **autorise** M. le Président ou l'un des Vice-Présidents à signer la demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment intercommunal d'environ 1 000 m² sur l'Anjou Actiparc des Trois Routes à Chemillé.

III - LES FRESCHES A SAINT LEZIN - AGRANDISSEMENT DE SECHOIRS "ANJOU PLANTES" - SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE -

Suite à la demande de la coopérative Anjou Plantes, qui occupe des bâtiments à Saint-Lézin appartenant à la Communauté de Communes de la Région de Chemillé, M. DILE informe le Conseil qu'il convient de signer la demande de permis de construire pour l'agrandissement de séchoirs.

En conséquence, le Conseil :

- **autorise** M. le Président ou l'un des Vice-Présidents à signer la demande de permis de construire pour l'agrandissement de séchoirs.

IV - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT RELAIS - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE ET D.D.R. -

M. DILE rappelle qu'il s'agit de demander les financements nécessaires auprès des partenaires pour la construction d'un bâtiment relais d'environ 1 000 m² dans l'Anjou Actiparc des 3 Routes à Chemillé.

En conséquence, les membres du Conseil :

- **décide** de réaliser un bâtiment industriel sur l'Anjou actiparc des 3 Routes à Chemillé pour un coût global de 800 000.00 € H.T.,

- **approuve** le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles

Coût estimatif des travaux	750 000,00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre.....	41 250,00 €
Honoraires de contrôle technique et SPS	3 942,00 €
Divers (frais d'appel d'offres + branchements)	4 808,00 €
	800 000,00 €

Ressources

Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DDR.....	184 000,00 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Général de M-et-L	
au titre du fonds "Anjou Immobilier d'entreprise"	56 000,00 €
Financement assuré par la Communauté de Communes	560 000,00 €
	800 000,00 €

- **sollicite** la subvention Fonds "Anjou Immobilier d'entreprise" du Conseil Général de Maine-et-Loire à hauteur de 56 000.00 € correspondant à 10 % d'un plafond de 560 000.00 €,

- **sollicite** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Développement d'un montant de 184 000 €,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

V - PARC D'ACTIVITES DU BON RENE A CHANZEAUX - CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX, DE DROITS D'USAGE ET DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES -

M. DILE expose qu'il s'agit de concéder à la société Melisa Territoires Ruraux une surface de 4 m² afin d'y établir et d'exploiter un réseau de communications électroniques à haut débit située dans le parc d'activités du Bon René à Chanzeaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **autorise** M. le Président ou l'un des Vice-Présidents à signer la convention correspondante et toutes pièces utiles à ce sujet.
- **accepte** de la société Melisa Territoires Ruraux le versement d'une indemnité unique, globale et forfaitaire de 1 euro pour la durée de la convention.

VI - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL "LYS HYROME" DE CHEMILLE -

Commentaires :

M. MIGNARD rappelle que l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de l'Hôpital a démissionné début décembre 2009 en raison de mauvaises relations avec le Directeur tant sur le plan relationnel que managérial. Ce dernier a été muté au 30 avril et l'intérim est assuré par M. MARTIN, Directeur de l'Hôpital de Cholet, dans l'attente de la nomination d'un titulaire par l'A.R.S. (l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire). Entre temps une réforme hospitalière a modifié les conseils d'administration en conseils de surveillance. Un conseil de surveillance (ressort intercommunal) est composé de 15 membres provenant de 3 collèges :

- **élus** :
 - ✓ le maire de la commune siège de l'établissement ou son représentant :
Frédérique BONDOUX
 - ✓ un représentant de la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation autre que Chemillé : Philippe ALGOUET
 - ✓ deux représentants des EPCI à fiscalité propre, l'un de Chemillé, l'autre de Vihiers (dont celui de Chemillé à désigner ce soir)
 - ✓ le président du conseil général du département ou son représentant :
Michel MIGNARD
- **personnel** (professionnel) : 5 membres
- **personnes qualifiées** (usagers) : 5 membres

M. DILE demande à quel stade est rendu le projet des travaux. M. MIGNARD répond qu'étant démissionnaire il n'a pas eu accès au dossier. Le projet est retardé d'une année. A noter également que dans la réglementation des hôpitaux, il n'y a pas de commission d'appel d'offres suite à consultation d'un marché public. C'est donc l'ancien directeur, seul, qui a décidé du choix de la maîtrise d'œuvre et des entreprises retenues. M. MIGNARD rappelle que l'hôpital local est sous l'égide de l'Etat, donc son directeur est fonctionnaire d'Etat ce qui implique que le Président de l'ancien conseil d'administration ne pouvait avoir une grande influence sur ledit directeur.

M. Joseph BARANGER indique que sur le même site se trouvent deux structures : hôpital et maison de retraite, il demande quel est le statut de la maison de retraite. M. MIGNARD répond que ces deux structures ont le même statut sous l'égide de l'Etat. Le projet consiste en une restructuration complète de la maison de retraite de Chemillé avec une construction neuve et pour celle de Vihiers restructuration et agrandissement. Le montant global est estimé entre 45 à 50 millions d'euros à parité entre les deux entités.

VII - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL "LYS HYROME" DE CHEMILLE -

M. MIGNARD rappelle que le décret n° 2010-361 crée un conseil de surveillance en remplacement du conseil d'administration pour tous les établissements publics de santé. Il s'agit donc de désigner un représentant de l'EPCI de Chemillé au conseil de surveillance de l'hôpital intercommunal "Lys Hyrôme" de Chemillé..

Le Conseil, à l'unanimité :

- **désigne** Mme Christiane LANGE pour siéger au conseil de surveillance de l'Hôpital intercommunal "Lys Hyrôme de Chemillé" en qualité de représentant de l'EPCI de Chemillé.

Arrivée de M. PITON à 20h20'

VIII - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2009 - BONS D'ACHATS -

M. BODY rappelle la remise des prix du concours des maisons fleuries 2009 pour les 7 premiers des 3 catégories : maisons sans jardin, maisons avec jardin, fermes et campagne.

Il convient de délibérer afin de fixer le montant des prix distribués sous forme de bons d'achat pour les 3 catégories.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **valide** les prix comme suit :

- 1 ^{er} prix : bon d'achat de 80 € x3 =	240.00 €
- 2 ^{ème} prix : bon d'achat de 65 € x3 =	195.00 €
- 3 ^{ème} prix : bon d'achat de 50 € x 4 =	200.00 € (2 ex aequo fermes et campagnes)
- 4 ^{ème} prix : bon d'achat de 15 € x 2 =	30.00 €
- 5 ^{ème} prix : bon d'achat de 15 € x 3 =	45.00 €
- 6 ^{ème} prix : bon d'achat de 15 € x 3 =	45.00 €
- 7 ^{ème} prix : bon d'achat de 15 € x 3 =	45.00 €

800.00 €

Précise que les crédits sont prévus au chapitre 67 (article 6714) du budget 2010.

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

Arrivée de M. GILBERT à 20h24'

IX - PLAN DE DESHERBAGE - OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE -

Comme évoqué lors du Conseil du 7 avril 2010, M. BODY rappelle qu'il convient d'ouvrir un ou deux postes supplémentaires dans le cadre d'emplois des adjoints techniques pour le ou les agents qui conduiront la balayeuse intercommunale. D'autres missions leur seront confiées, entre autre l'entretien des espaces verts et voire la conduite de l'autocar. Il s'agira également de prévoir un lieu pour le stockage du matériel.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité :

- **décide** l'ouverture d'un poste supplémentaire dans le cadre d'emplois des adjoints techniques,

- **donne pouvoir** à M. le Président et l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

X - MODIFICATIF - STADE DE BELLEVUE A CHEMILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL -

Suite au résultat de la consultation pour la construction du terrain de football à Chemillé, il convient de modifier le plan de financement approuvé lors du conseil de communauté du 7 avril 2010 dernier.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité :

- **approuve** le plan de financement définitif à la construction du stade de Bellevue à Chemillé :

Dépenses coût des travaux	746 720.10 € H.T.
- construction du stade synthétique	657 883.10 € H.T.
- éclairage homologable en catégorie 5	88 837.00 € H.T.

Recettes

Subvention auprès de la Fédération Française de Football	50 000.00 €
Subvention obtenue auprès du Conseil Général	150 000.00 €
Financement Commune de Chemillé	546 720.10 €

- **sollicite** une subvention au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement auprès de la Fédération Française de Football,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

XI - PARC D'ACTIVITES TERTIAIRE DE COULVEE - VENTE DU LOT N° 5 A M. ET MME POIRIER -

M. DILE rappelle au Conseil que le Parc d'Activités tertiaire de Coulvée est en cours de commercialisation. M. et Mme POIRIER souhaite acquérir un lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

- **Vu** la délibération n° XI du Conseil du 30 avril 2008 fixant les prix de vente dudit parc,

- **Vu** l'avis de France Domaine,

- **décide** de céder une parcelle du parc d'activités tertiaire de Coulvée à M. et Mme POIRIER ou la SCI correspondante, lot de 614 m², cadastré à Melay section B n° 1618 au prix de 60 € H.T. le m² soit la somme de 36 840.00 € H.T.,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer l'acte notarié rédigé par Me MATHIEU, notaire à Chemillé.

Arrivée de M. FREMONDIERE à 20h30'

XII- RAPPORT DES COMMISSIONS -

COMMISSION ENVIRONNEMENT - ESPACE RURAL (J-P. BODY) -

- **Plan de désherbage** : Les consultations sont en cours pour l'acquisition des désherbeurs thermiques et à portée mécanique.

- **Maisons fleuries** : M. GUILLOU fait part d'une réunion récente sur le devenir de ce concours intercommunal. La position des communes reste identique : elles souhaitent mettre en "stand by". Toutefois certaines communes vont s'organiser entre elles pour la mise en place du jury.

COMMISSION "SOCIAL - EMPLOI - FORMATION" (C. LANGE) -

- **Accueil de jour itinérant pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer** : La commission avance avec le stagiaire sur les études à poursuivre. Elle rappelle que la Communauté n'a pas la compétence dans ce domaine mais il s'agit d'apporter une aide afin de trouver des solutions pour toutes ces familles qui vivent avec cette problématique.

- **Dossier spécial bulletin : les différents modes de garde -**

Il ressort de la table ronde qu'il n'y a pas de défaillance pour assurer la garde des jeunes enfants.

COMMISSION VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE (M. DAVID) -

- **Rencontre avec l'association un pas de côté -**

F. GRELLIER, A. TALON et V. POINT présentent aux membres de la commission l'association Un pas de côté.

L'association représente :

- 131 membres dont 55 adhésions familiales (originaires du territoire communautaire, du Département, de la Région, de la France et de l'Europe)

- 4 salariés permanents (1 emploi tremplin et 3 CAE)

- 10 vacataires et 10 intermittents

- une vingtaine de bénévoles

Le Conseil d'administration est composé de 6 élus de l'association (1 présidente et 5 Vice-Présidents), 3 élus de la municipalité de Saint-Lézin (J-F. CESBRON, M-J. BESSON et M-J. POUSSET) et un représentant de l'association Sambatoqué.

L'association est le regroupement de plusieurs associations : Cie FABAR, Globul'activ et Recuperkut.

Ses activités sont variées :

- action artistique : auprès des enfants, des écoles, centres de loisirs, IME...

- animation locale : point accueil jeunes, chantiers internationaux, soutien aux associations dans l'organisation d'évènements...

L'association est soutenue par 9 partenaires : la commune de Saint-Lézin, la Région des Pays-de-la-Loire, le Ministère de la cohésion sociale, l'Europe (Programme Européen Jeunesse), le Département du Maine-et-Loire, concordia (chantiers internationaux), la DIREN, la DRAC, la Communauté de communes de la Région de Chemillé par le Théâtre-Foirail-Camifolia.

Un Pas de côté et Sambatoqué (ateliers culture brésilienne) ont un projet commun, celui de créer un espace dédié aux arts du cirque et à la culture brésilienne. Ce lieu unique permettrait la simplification logistique, des réservations et de gestion de salle, l'accueil de groupes.

Le TFC, espace culturel, est le lieu qui correspond le mieux à leurs besoins. D'autant qu'actuellement les ateliers "cirque" des enfants sont dispensés au TFC.

- Ecole de musique de la Région de Chemillé -

✓ Tarifs :

Lors de l'attribution de la subvention pour l'année 2010 la commission avait suggéré à l'Ecole de musique de la Région de Chemillé de demander aux communes des élèves hors communauté de supporter une partie du coût d'enseignement soit 300 €. Elle ne souhaite pas faire cette démarche. Les cours qui rapportent le plus à l'association sont les collectifs (solfège, chorale, orchestre). Elle réfléchit à imposer aux élèves de prendre les cours de solfège ainsi que les cours d'instrument au sein de l'association.

Ph. BAZARD informe que le Conseil d'administration vient de décider une augmentation des tarifs de 2 % car la subvention de la Communauté ne couvre pas la totalité du déficit. Elle valide également le fait que les nouveaux élèves ne soient que des ressortissants du territoire intercommunal, comme précisé dans la convention entre la Communauté de Communes et l'Ecole de musique.

✓ Subvention d'investissement :

Lors de l'attribution de la subvention d'équipement, la commission avait décidé de réduire cette ligne de 2 300 € au vu des amortissements que l'EMRC effectuait. Cependant ces bénéfiques sont uniquement sur le photocopieur et le piano, le reste des instruments étant pris en charge par la communauté de communes, celle-ci récupère la TVA sur ces achats et les intègre dans son inventaire.

La commission propose de réintégrer les 2 300 € supplémentaires soit un total de 5 300 € pour 2010. Accord du conseil.

✓ Salaire du Directeur :

Le Président de l'Ecole de musique et le Président de l'Office municipal de la culture ont rencontré M. DAVID afin d'étudier une hausse du salaire du Directeur.

En comparant les salaires des Directeurs d'autres communautés, celui de B. CALMET se situe en deçà.

La commission étudiera la demande lors d'une prochaine réunion.

✓ Convention avec l'EMRC et l'OMC :

Une nouvelle convention doit être signée puisque la précédente date de 2003.

- Jumelage Aspach -

Une cinquantaine de personnes ont participé au voyage et séjour à Aspach, très chaleureux et sympathique. Une réunion va être organisée pour un "feed back" sur ce séjour. C. DILE tient à féliciter la nouvelle équipe dont Ph. BAZARD et la présidente du Comité de jumelage pour l'excellente organisation de ce week end. Les élus d'Aspach ont apprécié également ce renouvellement.

M. DAVID informe qu'une délégation d'Aspach sera présente pour le marché aux saveurs et y tiendra un stand. De plus, une délégation du territoire Chemillois se rendra en Allemagne pour le marché de Noël.

Arrivée de Mme BONDOUX à 20h41'

- Scènes de Pays -

Un spectacle (« c'était mieux demain ») doit se produire le 23 septembre prochain sur le territoire, la commission propose qu'il se déroule à Neuvy-en-Mauges.

COMMISSION "BATIMENT - VOIRIE - TRAVAUX" (J. LECLERC) -

- Extension du logement camping -

Une visite est faite dans le logement. Les gérants l'occupent depuis quelques jours.

✓ La commission a également fait connaissance des différents travaux effectués sur le site de Coulvée (terrain de boules, chemin piétonnier autour de l'étang, la plage, garage).

Des travaux d'aménagement ont été également réalisés par rapport à la borne "camping-car", cet endroit est beaucoup plus accueillant via l'aménagement paysagé du site. J. LECLERC précise que ce lieu devra être entretenu régulièrement. Il restera l'enrobé à refaire.

Au sujet de Coulvée, J-P. BODY informe que le moine fuit toujours et il s'agira à l'automne prochain de vidanger à nouveau l'étang pour réparer.

✓ **Visite de l'aménagement du Jardin "Camifolia"** en particulier la mise en œuvre du bi-couche de couleur beige au droit des pavés.

- Diagnostic piscine extérieure -

Selon l'étude réalisée pour la réfection des goulottes et le renforcement de la structure du bassin extérieur, le chiffrage des travaux est estimé à 75 000 €. La commission émet un avis favorable pour effectuer les travaux nécessaires, ce qui prolongerait la "durée de vie" de la piscine d'environ 10 ans. Le bureau a donné son accord.

- Questions diverses -

✓ Lotissement PA des Sources à MELAY

La société PRIMAGAZ a contacté la Communauté pour trouver un arrangement au niveau des travaux de desserte du futur terrain destiné à la construction d'une piscine privée. En effet, l'alimentation gaz serait souhaitée par le propriétaire. Le réseau serait amené par Primagaz dans une tranchée ouverte, sablée et refermée par la CCRC.

C. DILE demande réflexion sur ce sujet en raison du prix faible de revente dans cette zone. Affaire à suivre.

✓ Liaisons pédestres et vélos intercommunautaires

Les délégués des 2 commissions ont avancé sur ces liaisons et un plan récapitulatif de l'existant va circuler dans les communes afin que ces dernières travaillent sur ce projet, et en particulier, affiner le circuit, revoir le balisage.

Ces circuits seront principalement : circuit VTT, circuit vélo familial, circuit piéton et pourquoi pas circuit équin.

✓ Dossier loi sur l'eau

La société SAGE souhaite disposer d'un schéma d'intention sur la totalité du secteur de l'Anjou Actiparc afin de terminer son dossier, avant dépôt à la Police de l'Eau.

✓ Guefferie 3

Cette zone représentée par la future implantation industrielle sise entre la voie SNCF et la voie communale bordant l'usine ISOVER fait également l'objet de l'élaboration d'un dossier Loi sur l'Eau par la société Montemont. C. DILE souhaite que le dossier se finalise afin de pouvoir terminer les travaux rapidement.

- Présentation du projet de l'Office de Tourisme de Chemillé -

M. LECLERC présente le projet de construction de l'Office de Tourisme de Chemillé proposé par le Cabinet FARDIN situé à CHOLET : un bâtiment de plain-pied d'environ 200 m² pour une estimation de 262 000 € .

M. DAVID souhaite que la réalisation se fasse rapidement en raison des ** que l'Office de tourisme veut conserver.

B. GAUDIN demande que la vue de ce bâtiment, partie accueil, se fasse en direction de Camifolia.

COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATION (B. GAUDIN) -

- Réflexion sur la signalétique -

B. GAUDIN fait un rappel succinct du projet de signalétique qui a été mis en suspend par la Communauté mais néanmoins relayé à la Mairie de Chemillé qui se proposait de travailler sur le sujet. Le travail exécuté et partagé avec la CCRC pourra être ensuite repris par l'ensemble des communes permettant la cohérence souhaitée entre communes dans ce domaine.

L'objectif à atteindre serait de finaliser l'étude pendant le second semestre 2010. Pour cela, un comité de pilotage est proposé, constitué ainsi :

- Un représentant de l'Office de Tourisme,
- Deux ou trois représentants des commerçants et industriels (association locale),
- Un représentant des pôles d'éducation (OMS et OMC),
- Un représentant de la CCRC,
- Un représentant de la commune de Chemillé,
- Un représentant de la commune de Melay,
- Un technicien (ville de Chemillé),
- Un chargé du projet.

Également, les services techniques de la ville de Chemillé ont établi un cahier des charges missionnant le prestataire de 2 objectifs principaux : l'établissement d'un schéma directeur puis un projet de signalisation.

Il est donc demandé aux membres de l'Office de Tourisme ainsi qu'à la Ville de Chemillé de recenser leurs besoins en signalétique d'information locale pour les notifier au comité de pilotage.

- Réflexion sur la politique touristique -

Les membres de l'Office de Tourisme ont sollicité une rencontre avec ceux de la commission pour évoquer ensemble le contenu de la convention qui lie l'OT et la CCRC et de laquelle devrait découler une "politique touristique" de la Communauté. L'arrivée de Ghislain PAUVERT à l'OTC (en remplacement de David DOUSSET) est une bonne occasion pour mettre en place de nouveaux fonctionnements, tel qu'un package "clé en main" d'une ou 2 journées avec des thèmes porteurs : plantes médicinales, sentiers, gastronomie, l'histoire... et tisser des liens forts avec l'EPCC, le camping et aussi l'oenotourisme, les hébergeurs, les restaurateurs...

La prochaine convention sera signée en 2011 et il est donc conclu de poursuivre la réflexion à propos de la politique touristique communautaire jusqu'à cette échéance.

- Site internet -

Les problèmes de validation des données par les secrétariats de mairie sont maintenant résolus.

COMMISSION ECONOMIE (B. BRIODEAU) -

- **Parc d'activités du Bon René à Chanzeaux** : Des négociations sont en cours avec 2 acquéreurs potentiels du bâtiment de 1 000 m² (ex CIAC). Affaire à suivre.

- **Anjou actiparc des 3 Routes** : Des pourparlers sont engagés également avec trois filiales d'hôtel : Akéna, Kyriad, Fashôtel.

Affaire à finaliser rapidement car les demandes sont pressantes.

XIII - CONVENTION ENTRE LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE -

M. RAIMBAULT présente la convention à passer avec le C.A.U.E. pour l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement communautaire et d'un plan d'action foncière dans le cadre du P.D.H. Deux étapes sont définies :
1 - Animation de la réflexion sur les axes stratégiques d'élaboration d'un schéma communautaire.
2 - Elaboration d'un plan d'action foncière : pour cette 2^{ème} étape il s'agira de veiller à ce que les procédures et modalités de mise en œuvre soient en conformité avec les orientations du SCOT et du PDH.

Cette démarche devra aboutir au terme d'environ une année et elle est appréciée à hauteur de 15 000 € (dont 40 % à charge du CAUE) ainsi qu'une aide du département de 30 %, soit une dépense réelle de 10 500 €.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **Vu** la délibération n° II du conseil du 21 octobre 2009,

- **approuve** la convention avec le C.A.U.E.,

- **autorise** M. le Président ou l'un des Vice-Président à signer la dite convention.

XIII - CONVENTION ENTRE L'UNION REGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE -

Mme LANGE présente la convention à signer avec l'U.R.H.A.J. qui propose, dans le cadre du plan départemental de l'habitat, d'accompagner la Communauté pour réaliser un diagnostic de l'habitat des jeunes en lien avec un comité de pilotage local. La première phase (diagnostic participatif, analyse quantitative et qualitative, relevé des attentes des jeunes) pourrait se réaliser de mai à novembre. La seconde phase (rédaction du diagnostic, élaboration d'un scénario) pourrait se dérouler de décembre 2010 à mars 2011. Cette demande d'étude avait déjà été engagée par la commission et cette démarche est une bonne opportunité pour déterminer le besoin de logement notamment pour les apprentis, les jeunes travailleurs ou en formation. Le coût est de 22 000 €, avec 30 % d'aide du département, soit une dépense de 15 400 €.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

Vu la délibération n° II du conseil du 21 octobre 2009,

- **approuve** la convention avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes,

- **autorise** M. le Président ou l'un des Vice-Président à signer la dite convention.

XV - DIVERS -

S.I.G. - J. BARANGER demande où en est la démarche du S.I.G. du pays des Mauges ? J. LECLERC répond que le cabinet est retenu et il demande à C. DILE d'organiser une

rencontre entre les élus du territoire chemillois intéressés et ce cabinet pour mieux en appréhender les tenants et les aboutissants.

Commémoration du 8 mai - G. LECLERC informe que la cérémonie s'est très bien déroulée. Il regrette que le Courrier de l'Ouest refuse d'insérer un article sur cette manifestation, sous prétexte qu'elle ne se soit pas déroulée au chef lieu de canton et qu'aucune décoration n'ait été remise. Il demande que le Président écrive au responsable du secteur afin de remédier à cette situation.

Méthanisation - J-F. CESBRON informe que l'autorisation d'injecter du biogaz dans les réseaux gaz naturel devrait bientôt paraître.

Eoliennes - C. PITON expose que les parcs éoliens vont dorénavant être plus encadrés avec un minimum de construction de 5 éoliennes pour être validés. Les éoliennes vont devoir également faire l'objet d'une demande I.C.P.E. (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). B. BRIODEAU indique que le chantier de Valanjou va débuté très prochainement, le montage devant être réalisé en mai-juin 2011. Quant au dossier du site Chanzeaux-Valanjou présenté avec une demande de 5 éoliennes, il semble bien avancé.